

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

MayaSuper Active

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	MayaSuper Active
Code du produit	12212.0030.036/125141
L'identifiant unique de formulation (UFI)	KP71-FXE7-SAC7-AXRU

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Produit de nettoyage
--	----------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	Steinfels Swiss Division der Coop Genossenschaft St. Gallerstrasse 180 CH-8404 Winterthur Tel : 052 234 44 00 Fax : 052 234 44 01 info@steinfels-swiss.ch
---	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence	145 (Tox Info Suisse)
Date de révision	02.04.2026
Version	3.1 (Version précédente: 3.0)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Informations supplémentaires

Aucun(e).

Identificateur de produit

Non demandé.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance classée PBT, vPvB ou perturbateur endocrinien à une concentration supérieure à 0,1%.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Formulation.

Composants	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
Aluminium Silicium Oxide	15% - 30%		No.-CAS: 1020665-14-8 No.-CE: 310-127-6
Calcium Carbonate	5% - 10%		No.-CAS: 471-34-1 No.-CE: 207-439-9
C12-14 Pareth-7	1% - 2,5%	Eye Dam. 1 H318, Acute Tox. 4 H302	No.-CAS: 68439-50-9
Carbonate de sodium	1% - 2,5%	Eye Irrit. 2 H319	No.-CAS: 497-19-8 No.-CE: 207-838-8 No.-Index: 011-005-00-2
Hydroxyde de sodium; soude caustique	< 0,1%	Skin Corr. 1A H314 [Skin Corr. 1A H314: C ≥ 5 % Skin Corr. 1B H314: 2 % ≤ C < 5 % Skin Irrit. 2 H315: 0,5 % ≤ C < 2 % Eye Irrit. 2 H319: 0,5 % ≤ C < 2 %]	No.-CAS: 1310-73-2 No.-CE: 215-185-5 No.-Index: 011-002-00-6

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Appeler un médecin dans les cas graves.
Contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin si nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction	N'importe lequel.
Moyens d'extinction inappropriés	Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Ce produit n'est pas inflammable. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spéciaux pour la protection des intervenants Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Méthodes particulières d'intervention Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Balayer pour éviter les risques de glissade.

Pour les secouristes

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans le sous-sol. Ne pas contaminer l'eau. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Rincer à l'eau.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée. Ne jamais mélanger les concentrés directement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver le récipient bien fermé. Ne pas entreposer près des acides. Ne pas congeler.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Calcium Carbonate (CAS 471-34-1)

Switzerland - Occupational

3 mg/m³ TWA [MAK] NIOSH (respirable dust)

Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

3 mg/m³ TWA [MAK] EN481 (total dust limit values

biopersistent granular dusts, respirable dust)

10 mg/m³ TWA [MAK] (total dust limit values

biopersistent granular dusts, inhalable dust)

Hydroxyde de sodium; soude caustique (CAS 1310-73-2)

Switzerland - Occupational

Developmental Risk Group C

Exposure Limits - Developmental

Risk Groups

Switzerland - Occupational

2 mg/m³ STEL [KZGW] NIOSH OSHA (inhalable dust)

Exposure Limits - STELs -

(KZGWs)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs) 2 mg/m3 TWA [MAK] NIOSH OSHA (inhalable dust)
 Austria - Occupational Exposure Limits - STELs - (MAK-KZGWs) 4 mg/m3 STEL [KZGW] (inhalable fraction, 8 X 5 min)
 Austria - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAK-TMWs) 2 mg/m3 TWA [TMW] (inhalable fraction)

PNEC/DNEL

Calcium Carbonate (CAS 471-34-1)

EU - REACH (1907/2006) - Registration Data - Derived No Effect Levels (DNELs) general population inhalation local effects long term exposure 1.06 mg/m3 DNEL (207-439-9)
 general population oral systemic effects long term exposure 6.1 mg/kg bw/day DNEL (207-439-9)
 general population oral systemic effects acute/short term exposure 6.1 mg/kg bw/day DNEL (207-439-9)
 workers inhalation local effects long term exposure 6.36 mg/m3 DNEL (207-439-9)
 100 mg/L PNEC (sewage treatment, 207-439-9)

EU - REACH (1907/2006) - Registration Data - Predicted No Effect Concentrations (PNECs)

C12-14 Pareth-7 (CAS 68439-50-9)

EU - REACH (1907/2006) - Registration Data - Predicted No Effect Concentrations (PNECs) 0.0000445 mg/L PNEC (marine water (intermittent releases), 500-213-3)
 0.0895 mg/kg sediment dw PNEC (sediment (freshwater), 500-213-3)
 0.00895 mg/kg sediment dw PNEC (sediment (marine water), 500-213-3)
 0.016 mg/kg soil dw PNEC (soil, 500-213-3)
 0.0034 mg/L PNEC (freshwater, 500-213-3)
 0.00034 mg/L PNEC (marine water, 500-213-3)
 0.000445 mg/L PNEC (freshwater (intermittent releases), 500-213-3)
 0.2 mg/L PNEC (sewage treatment, 500-213-3)

Hydroxyde de sodium; soude caustique (CAS 1310-73-2)

EU - REACH (1907/2006) - Registration Data - Predicted No Effect Concentrations (PNECs) "2.45 mg/kg sediment dw PNEC (sediment (freshwater), 946-400-7)
 0.245 mg/kg sediment dw PNEC (sediment (marine water), 946-400-7)
 0.4737 mg/kg soil dw PNEC (soil, 946-400-7)
 0.02411 mg/L PNEC (freshwater, 946-400-7)
 0.002411 mg/L PNEC (marine water, 946-400-7)
 0.2411 mg/L PNEC (freshwater (intermittent releases), 946-400-7)
 0.02411 mg/L PNEC (marine water (intermittent releases), 946-400-7)
 163.35 mg/L PNEC (sewage treatment, 946-400-7)" As Reaction products of sodium glucoheptonate with manganese sulfate and sodium hydroxide [RR-190217-6]

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection individuelle

Protection respiratoire Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Contact total (Définition Contact au maximum: 480 minutes)

Matériel: caoutchouc butyle
 épaisseur minimum: 0.47mm +/-0.05mm
 Temps de pénétration: 480 minutes
 Matériel testé: Butoject 897+ Contact par éclaboussures (Définition
 Contact au maximum: 30 Minutes)
 Matériel: caoutchouc nitrile
 épaisseur minimum: 0.2mm
 Matériel testé: Dermatril (R) P 743 Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'une fournisseur à l'autre.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps

Protéger contre les éclaboussures en versant: Tablier en caoutchouc ou en plastic. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Risques thermiques

Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de l'environnement

Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Couleur	Brun clair.
Odeur	Plaisante.
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	n'a pas de point d'éclair
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	11,2
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	complètement miscible (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	1,1848
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique Pas d'information disponible.

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Des gaz toxiques peuvent être libérés en cas de contact avec: Acide
10.4. Conditions à éviter	Réaction exothermique avec des acides forts.
10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec des acides. Incompatible avec des agents oxydants.
10.6. Produits de décomposition dangereux	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Calcium Carbonate (CAS 471-34-1) Dermal LD50 Rat > 2000 mg/kg (ECHA_API) Inhalation LC50 Rat > 3 mg/L 4 h(ECHA_API) Oral LD50 Rat = 6450 mg/kg (NLM_CIP) C12-14 Pareth-7 (CAS 68439-50-9) Oral LD50 Rat > 2000 mg/kg (ECHA_API) Carbonate de sodium (CAS 497-19-8) Dermal LD50 Rabbit > 2000 mg/kg (ECHA) Inhalation LC50 Rat = 2300 mg/m ³ 2 h(ECHA_API) Oral LD50 Rat = 4090 mg/kg (NLM_HSDB) Hydroxyde de sodium; soude caustique (CAS 1310-73-2) DL50/orale 500 mg/kg.
Corrosion/irritation cutanée	Négligeable.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Donnée non disponible.
Cancérogénicité	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène
Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Toxicité pour la reproduction	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	Ce mélange ne contient pas de composants ayant des propriétés perturbant le système endocrinien dans des quantités égales ou supérieures à 0,1 % (selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission).
Autres données	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Donnée non disponible.
Calcium Carbonate (CAS 471-34-1)	
Environmental Fate - Biodegradation in Water	90 % 28 d dégradation (CO2 evolution) OECD Guideline 301 B (CO2 Evolution Test) (ECHA_API)
Physical Properties - Bioconcentration Factors (BCFs)	no bioaccumulation
C12-14 Pareth-7 (CAS 68439-50-9)	
Environmental Fate - Biodegradation in Water	95 % 28 d dégradation (O2 consumption) OECD Guideline 301 F (Manometric Respirometry Test) (ECHA_API)
Carbonate de sodium (CAS 497-19-8)	
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Lepomis macrochirus 300 mg/L [static] (EPA)
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Pimephales promelas 310 - 1220 mg/L [static] (EPA)
Physical Properties - Bioconcentration Factors (BCFs)	EC50 48 h Daphnia magna 265 mg/L (IUCLID)
	no bioaccumulation
Hydroxyde de sodium; soude caustique (CAS 1310-73-2)	
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 45.4 mg/L [static] (IUCLID)
12.2. Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Donnée non disponible.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Ne contient pas de produits chimiques ayant une activité endocrinienne.
12.7. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Éliminer le contenu / le récipient partiellement vide comme déchet spécial. Après utilisation conforme aux instructions du produit, éliminez le récipient entièrement vide avec les déchets urbains.
Emballages contaminés	Vider les restes du contenu. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Non applicable.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Non applicable.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5. Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Règlement type des ONU	
ADR/RID	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.

IATA Non réglementé.

Autres Informations Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004:
>=30%: de l'eau, Charges
<5%: agents de surface non ioniques, Agent épaississant, Parfums parfums
Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1.

Calcium Carbonate (CAS 471-34-1)

Switzerland - Plant Protection Products

Wild Animal Repellant (substance with slight risk)
Insecticide (substance with slight risk)

EU - Plant Protection Products (1107/2009/EC) - Active Substances

For the implementation of the uniform principles, as referred to in Article 29(6) of Regulation 1107/2009/EC, the conclusions of the renewal report on Calcium carbonate and the review report on limestone, and in particular Appendices I and II thereto, shall be taken into account (details in Commission Implementing Regulation 2023/962/EU, listed under part D)

EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances

Use restricted. See entry 75.

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances
Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS

Present

Reg. no. 317, non-hazardous to water

C12-14 Pareth-7 (CAS 68439-50-9)

EU - No-Longer Polymers List (67/548/EEC)

NLP No. 500-213-3 (>1<2.5 mol ethoxylated units)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances

Present

Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS

Reg. no. 670, hazard class 2 - obviously hazardous to water

Carbonate de sodium (CAS 497-19-8)

Switzerland - Water Protection Ordinance - Water Polluting Liquids Classification

B (solution)

EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances

Use restricted. See entry 75.

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates

Present ([207-838-8])

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances

Present

Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS

Reg. no. 222, hazard class 1 - slightly hazardous to water (footnote 1)

Hydroxyde de sodium; soude caustique (CAS 1310-73-2)

Switzerland - Chemical Risk Reduction Ordinance - Prohibited and Restricted Substances	"Use restricted. See annex 2.12 in the regulation (in liquid phase or solution)" As Bases [RR-14270-1]
Switzerland - Water Protection Ordinance - Water Polluting Liquids Classification	B (solution)
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Conditions of Use and Warnings	Keep out of reach of children. Avoid contact with eyes. (pH adjuster for depilatories) Contains alkali. Avoid contact with eyes. Can cause blindness. Keep out of reach of children. (nail cuticle solvent) For professional use only. Avoid contact with eyes. Can cause blindness. (hair straightener, professional use) Contains alkali. Avoid contact with eyes. Can cause blindness. Keep out of reach of children. (hair straightener, general use)
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Field of Application and/or Use	Nail cuticle solvent Hair straightener pH adjuster for depilatories Other uses as pH adjuster
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Maximum Authorised Concentration	5 % MAC (nail cuticle solvent) 4.5 % MAC (hair straighteners, professional use) 2 % MAC (hair straighteners, general use)
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Other Limitations and Requirements	<12.7 pH (pH adjuster for depilatories) <11 pH (other uses as pH adjuster) General use, professional use (hair straighteners)
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See entry 75.
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	Present ([215-185-5])
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS	Reg. no. 142, hazard class 1 - slightly hazardous to water (footnote 1)
UNEP (United Nations Environment Programme) - Basel Convention - Hazardous Wastes - Annex I	"Y35 (solid or solution, listed under Basic solutions or bases in solid form)" As Bases [RR-14270-1]
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision	Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1, 2, 6, 8, 9, 11, 12, 13, 15, 16.
Signification des abréviations et acronymes utilisés	Aucun(e).
Procédure de classification	Méthode de calcul .
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H302: Nocif en cas d'ingestion. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Autres informations

Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Mode d'emploi

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document.